



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE
DE SOMME-VESLE

51460

*

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

*

Email :

commune.sommevesle@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
16 FEVRIER 2021

Convocations: 11/02/2021
Présents : Tous les conseillers
Secrétaire de séance : Mme Charline DENOYELLE

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé.

➤ **Maitrise d'œuvre dans le projet d'aménagement de sécurité routière**

A l'unanimité des membres présents, le conseil accepte le devis d'un montant de 4 463.07€ du Maitre d'œuvre AD-P dans le cadre du projet des aménagements de sécurité routière Rue Haute (RD65).

➤ **Aménagement, cout de l'opération et subvention dans le projet d'aménagement de sécurité routière**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les aménagements de sécurité routière proposés par le maitre d'œuvre AD-P, ainsi que le coût de l'opération (74 384.50€HT) et autorise le Maire à faire les demandes de subvention (DETR et subvention au titre des amendes de police).

➤ **Aménagement, cout de l'opération et subvention dans le projet de construction d'une salle polyvalente**

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les aménagements proposés par l'Architecte Mme Laetitia Perderizet dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente, ainsi que le cout de l'opération (418 435€HT) et autorise le Maire à faire les demandes de subvention (DETR, Région et Département).

➤ **Dépense d'investissement**

Pour pouvoir régler les factures de Leader collectivités (1 106.74€ panneaux de rue) et de l'architecte (1 351.68€ esquisse + avant-projet), il faut autoriser les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget N-1 car le budget 2021 n'est pas encore voté. Ces dépenses ne peuvent pas attendre fin mars, le vote du budget.

Dépenses d'investissement budgétisées 2020 = 221 849.79 – c/16 (emprunt) – 001 (investissement reporté)

$$= 221 849.79 - 129 273.67 - 10 438.32 = 82 137.80/4 = 20 534.45€$$

A l'unanimité des membres présents, le conseil accepte l'autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses 2020.

➤ **Abattage des arbres Rue du Champ de foire**

A l'unanimité des membres présents, le devis d'un montant de 1200€ de M. Michaël Legendre est accepté pour l'abattage des arbres morts près du square de jeux.

➤ **Etat de la dette**

Bilan 2020 : 11 587.20 € d'emprunts (2 prêts qui se solderont en 2025). En 2021 le montant sera identique.

Le 2^{ème} emprunt ayant un taux de 3.45%, le conseil souhaite demander à M. Kasztelan, conseiller aux décideurs locaux aux Finances publiques, s'il est possible de faire réviser ce taux.

➤ **Association foncière**

Suite à la dernière assemblée de l'Association Foncière de Remembrement de Somme-Vesle, M. Gobillard Olivier a été élu président, M. Collery Benoit a été élu vice-président et M. Lallement Thierry a été élu secrétaire.

Des panneaux seront prochainement installés afin d'indiquer quels chemins de l'Association foncière sont sur le territoire de la commune.

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 21heures et 30 minutes.

Freddy MELLET
Maire de Somme-Vesle